



AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

N° 98-2018

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, Brigitte Beauparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, de la susdite municipalité, que le Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux numéro 98-2018 a été adopté sans modification par le conseil municipal le 5 février 2018.

Résumé du projet de règlement :

- Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont l'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, des employés de celle-ci et des citoyens, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.
- Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Que les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie le 8 février 2018.

Brigitte Beauparlant,
secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe